

Bien chauffés et sans courant d'air: ils sont « bien chez eux »

Le dispositif porté par Toulon - Provence - Méditerranée permet d'obtenir, gratuitement, des aides financières notamment, pour la rénovation énergétique de son logement. Un succès depuis un an

Être bien chez soi, c'est plus facile grâce à Bien chez soi. Un dispositif lancé par la Métropole Toulon - Provence - Méditerranée au printemps 2018, en partenariat avec le bureau d'études Citémétrie. Le but ? Accompagner les propriétaires dans leur rénovation énergétique. Fenêtres à changer, combles à isoler, système de chauffage à moderniser : Bien chez soi conseil sur les projets, d'un point de vue technique, et, surtout, aide à constituer les dossiers de demandes d'aides financières.

Depuis un an, Bien chez soi a accompagné 570 ménages dans l'amélioration énergétique de leurs maisons ou de leurs appartements, pour des travaux relevant le plus souvent d'isolation ou de chauffage.

Parmi ces ménages, celui de Pascal et Sabrina, qui ont été parmi les premiers à bénéficier du dispositif.

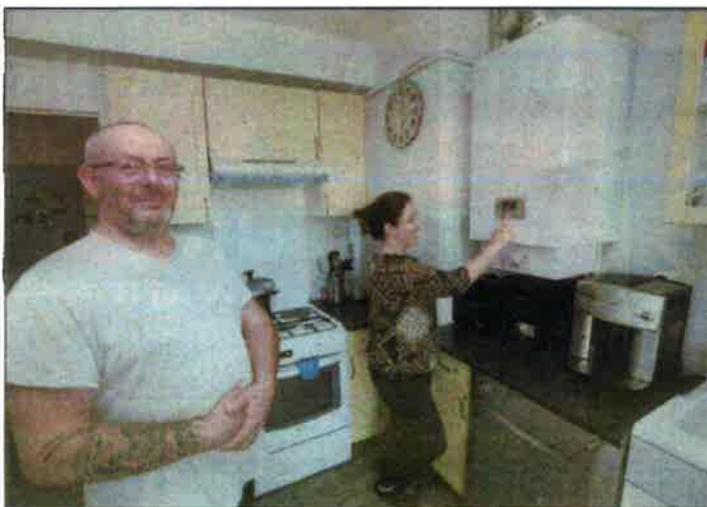
Et, pour ne pas faire durer le suspense, ils sont ravis. C'est ce qui ressort de leur témoignage.

En cette fin de matinée dominicale et ensoleillée, un léger courant d'air traverse l'appartement de Pascal et Sabrina, dans l'ouest toulonnais. La qualité de l'isolation n'y est pour rien : les fenêtres, en double vitrage dernier cri, sont grandes ouvertes, laissant passer l'air encore frais de ce début avril. Lorsqu'elles sont fermées en revanche, pas un souffle. C'est ainsi depuis juin dernier, lorsque le couple a intégralement fait changer les fenêtres de son logement. Quelques mois plus tôt, c'est la chaudière à gaz qui avait été renouvelée. Des travaux coûteux. Dont ils n'ont eu à supporter que 15 % du financement.

Une chaudière des années 1980

Retour en arrière. En 2017. Pascal et Sabrina viennent d'acheter un T3 de 81 m² dans une petite résidence des Routes. Il leur fallait en

effet un logement plus grand que leur appartement du Jonquet pour eux, Iloan, 6 ans, et leurs jumeaux de 4 ans, Layana et Raphaël. Dès le départ, en plus de devoir créer une troisième chambre, ils savent qu'ils devront aussi rapidement changer la chaudière. « Elle datait des années 1980 ! », se souvient Sabrina. Alors, avec l'aide de sa mère, elle se renseigne sur les modèles, les systèmes existant. Elles tombent sur l'Anah, l'Agence nationale de l'habitat, également partenaire de Bien chez soi. Et apprennent qu'il est possible d'être soutenu, y compris financièrement, dans la rénovation énergétique de son logement. Une découverte d'autant plus importante que très vite, Sabrina se rend compte aussi que son appartement est une passoire à courant d'air. « Juste là, dit-elle en désignant la fenêtre du salon derrière elle, on sentait le vent ! »



Appartement parfaitement isolé et chaudière flambant neuve, programmable et avec un système de régulateur sur les chauffages : l'atmosphère est douillette et l'économie de 50 % !

Prise en charge à 85 %

Le couple décide donc de présenter un dossier. « Il faut expliquer son projet, les travaux qu'on souhaite réaliser et établir ses conditions de revenu », note la jeune maman (lire aussi ci-dessous). Une équipe de Citémétrie vient aussi mesurer la déperdition d'énergie. « Elle doit être au moins de 25 %, or nous, nous étions à 28 % ! » Foyer modeste, Sabrina et Pascal obtiennent 50 % d'aide de l'Anah, assortis d'une prime de 10 % supplémentaires, en plus de

25 % du Département : la prise en charge n'est en effet jamais de 100 % et est plafonnée à 20 000 euros.

« Mieux vaut avoir un peu de sous quand même », précise Sabrina. En l'occurrence, 1 500 euros sur les 10 000 euros du devis que la famille a sélectionné et envoyé au bureau d'études. Qui le valide.

Hiver doux et prix du gaz en hausse

« Nous avons eu l'accord au printemps 2018 et réalisé les travaux dans la foulée, reprend Sabrina. Sans ces

aides, nous n'aurions pas pu faire les travaux aussi rapidement. Nous nous serions contentés de changer la chaudière, qui se serait sûrement usée plus rapidement du fait de la mauvaise isolation des fenêtres... » Sans compter, le soutien technique et les conseils : « Par exemple, nous n'avions pas pensé à mettre des régulateurs thermostatiques sur les chauffages : c'est Citémétrie qui nous l'a conseillé. »

Ce lundi, la famille a reçu sa première facture depuis la rénovation énergétique

de son appartement. L'économie est conséquente : « Avant, on en avait pour 100 euros de gaz par mois ; là on en est à 50 euros !, se réjouit Sabrina. Nous, nous espérions seulement ne pas sentir passer l'augmentation du prix du gaz et finalement, ça diminue de moitié ! »

Porte-monnaie un plus lourd, logement mieux chauffé et sans courant d'air, Sabrina, Pascale, Iloan, Layana et Raphaël sont bien chez eux.

VIRGINIE RABISSE



Chez Sabrina, Pascal et leurs trois enfants, si les courants d'air passent, c'est désormais que les fenêtres en double vitrage dernier cri et aux normes de la copropriété sont ouvertes !

Bien chez soi : comment ça marche ?

► Qui contacter ?

Comme les 2 500 foyers qui se sont renseignés sur le dispositif, vous souhaitez avoir de plus amples renseignements ? N'hésitez pas à contacter le numéro vert 0.805.69.23.20. ou à écrire à bienchezsoi-tpm@citemetrie.fr. Un expert du bureau d'études Citémétrie écouterait votre projet et répondra à vos questions techniques, juridiques, financières. Ceci, entièrement gratuitement.

► Quelles aides ?

Bien sûr, l'assistance est techni-

que et permet de définir au mieux le projet ou de l'affiner. À noter que le propriétaire usager du dispositif reste maître de son dossier : c'est lui qui sélectionne les entreprises, en fonction de leurs devis. Bien chez soi vérifie seulement si ces derniers sont conformes à l'obtention d'aide. Celle-ci est aussi juridique et fiscale : elle permet de s'y retrouver dans la jungle des aides possibles.

Et, sûrement l'aspect le plus attractif pour les foyers, l'assistance est financière : le montant des aides peut varier de 30 à

80 %, sur un coût total ne devant pas excéder 20 000 euros.

► Pour qui ?

Citémétrie insiste : le dispositif Bien chez soi est à l'usage de tous les publics. L'ensemble des ménages propriétaire peuvent en effet bénéficier des conseils techniques, fiscaux et financiers du bureau d'études, quelles que soient leurs ressources financières. Le montant des aides varie à la fois en fonction de la situation financière des propriétaires, mais aussi de la nature des travaux à réaliser.